

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29 novembre 2016

Référence
2016-48

Objet de la délibération
Report de la Conférence des Maires 2016

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	19	22

Date de la convocation
21/11/2016

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2016 et le 29 novembre 2016, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Chaumont, siège social du Syndicat.

Présents : Mmes : Anne-Marie NEDELEC, HENRISSAT Martine, ROSSIGNEUX Yvette, RETOURNARD Bernadette.

MM : EMERAUX Stéphan, GILLET Jacky, COSSON Claude, HASELVANDER Jonathan, GUY Bernard, MAILLOT Denis, ROY Jean-Yves, VOIRIN Patrice, CLOSS Patrice, BOICHOT Jacky, COGNON Didier, LEFEVRE Patrick, MARTINELLI Stéphane, LACROIX Nicolas.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme JOFFROY Marie-France à Nicolas LACROIX, M. Jean-Marie WATREMETZ à Stéphane MARTINELLI

Excusé(s) : Mmes GUILLEMY Christine, LAVOCAT Marie-Claude, MM ANDRE Michel, Pascal BABOUOT, COMBRAY Dominique, MENET Michel, VIARD Patrick.

A été nommé secrétaire : Monsieur CLOSS Patrice

Report de la Conférence des Maires 2016

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

VU l'article 11 des statuts dudit Syndicat qui institue une « Conférence des Maires »,

CONSIDERANT qu'il était envisagé de la tenir au mois de décembre sur le sujet du SCoT et en présence d'élus du SCoT de la région Troyenne,

CONSIDERANT les difficultés de synchronisation des agendas des élus des deux territoires,

SUR PROPOSITION du Président de la reporter au premier trimestre 2017,

ET APRES en avoir délibéré ;

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée

(Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0)

1° De reporter la conférence des maires au 1er trimestre 2017

Fait et délibéré à l'Hôtel de Ville de Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Stéphane MARTINELLI
*Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de la présente délibération.*



A handwritten signature in purple ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Syndicat Mixte du Pays de Chaumont" around the perimeter and "Le Président" in the center.

**Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne**

Le 12 JAN. 2017